



Grand Collège des Rites Écossais
SUPRÊME CONSEIL DU 33^{DEGRÉ} EN FRANCE
1764 - 1804
GODF

Lettre mensuelle n°182 - avril 2022

Très chers Frères et Sœurs,

Les réunions qui se sont tenues en marge de la Grande Loge de Perfection de mars dernier ont été l'occasion d'échanges fructueux avec les représentants des Loges de Perfection sur les trois thèmes qui, depuis trois ans, nourrissent le projet « Arc-en-ciel » : cooptation, intégration, progression initiatique.

Au-delà des préoccupations et des attentes légitimes formulées par les participants, il est manifeste de constater combien est essentielle pour chacun la question de l'appropriation du Rite Écossais Ancien Accepté, tant au plan de sa structure que du point de vue de ses contenus.

Cet attachement à l'appropriation du Rite est amplement partagé par le Suprême Conseil qui, dans la perspective d'accompagnement des membres de la Juridiction telle que définie en 2019 lors du séminaire de Saint-Brieuc, a mis ce sujet à l'étude depuis de nombreux mois au sein de quatre de ses commissions :

- commission des rituels ;
- commission de l'Écossisme ;
- commission ATREAA (Accompagnement, Transmission REAA) ;
- commission « Histoire » de l'Aréopage *Sources*.

Il ne s'agit nullement, pour ces commissions, d'émettre une *doxa* juridictionnelle en matière de lecture des rituels et d'interprétation des symboles pour lesquelles chaque maçon doit conserver sa totale liberté de penser. Il s'agit bien davantage de faire œuvre pédagogique en mettant à disposition de tous des outils autorisant une approche éclairée et critique des documents sur lesquels repose notre activité rituelle, particulièrement en s'intéressant à leurs sources.

La franc-maçonnerie est œuvre de construction inscrite dans le temps. D'où l'importance d'une transmission évitant les exégèses hasardeuses. Comprendre où l'on va impose de savoir d'où l'on vient.

Bien fraternellement à tous.

T.: I.: F.: Georges LASSOUS, 33^e
Très Puissant Souverain Grand Commandeur